

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2014

INVESTISSEMENTS

11 – MATERIEL ROULANT

11.3 – Avenant n° 2 au marché n° M2011-020 conclu avec la société ZF France pour la fourniture de kits de pièces pour la rénovation de 120 ponts moteur MPM-ZF - Approbation et autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération D.2011.03.28.15.1 du 28 mars 2011, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer avec la société ZF France un marché n° M2011-020 pour la fourniture de kits de pièces pour la rénovation de 120 ponts moteur MPM-ZF dans le cadre de l'opération de rénovation mi vie de 28 rames de métro VAL206-bis Toulouse. Le marché, notifié le 15 juin 2011, est conclu pour une durée de 40 mois à compter de sa date de notification pour un montant total de 1 112 352,85 €HT.

Un avenant n°1 en date du 11 juillet 2013, sans incidence financière, a eu pour objet de transférer le contrat à ZF Services France.

Le présent avenant n°2 a pour objet l'ajout de prix nouveaux au BPU.

Le présent avenant n'entraîne pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché, la Commission d'appel d'offres n'a donc pas été saisie pour avis.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°2 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

*
* *

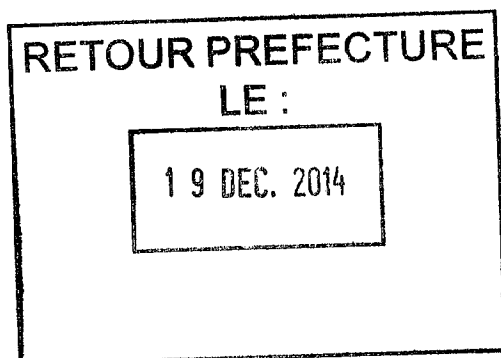
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes dudit avenant.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au marché n° M2011-020.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



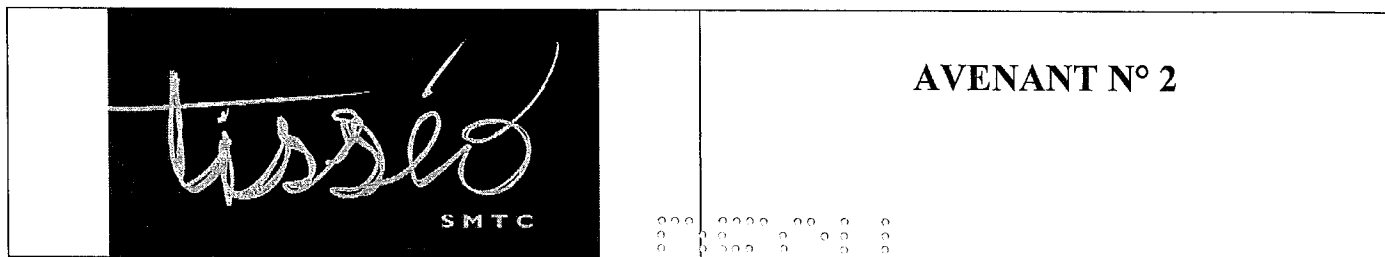
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES



Avenant n° 2

Marché n° M2011-020 du 21 juin 2011

Objet : Fourniture de kits de pièces pour la rénovation de 120 ponts moteur MPM-ZF dans le cadre de l'opération de rénovation mi vie de 28 rames de métro VAL206-1bis Toulouse

Montant initial du marché :

MONTANT HT : 1 112 352,85 EUROS

MONTANT TTC : 1 330 374,00 EUROS

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	11/07/2013	Transfert de contrat	-

Entre,

Tisséo-SMTC
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse cedex 6
Tél. 05 67 77 80 80
Fax : 05 67 77 80 01
Correspondant : Monsieur le Président -
représenté par son Président Mr LATTES

D'une part,

Et,

La Société ZF services France
3 à 11 rue Henry Poincaré
92167 ANTONY CEDEX
Représentée par son Président

D'autre part,

Il a été décidé de passer le présent avenant n° 2 au marché n° M2011-020 du 21 juin 2011

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant :

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant n°2 a donc pour objet l'ajout de prix nouveaux au BPU. Le nouveau BPU est joint en annexe du présent avenant.

Le présent avenant n'entraîne pas d'incidence financière sur le montant maximum du marché.

ARTICLE 2 – Clauses et conditions générales

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour faits antérieurs à la conclusion du présent avenant.

ARTICLE 3 – Cession et nantissement des créances issues du marché

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances, conformément à l'article 106 du Code des marchés publics :

- ☐ a été restitué au SMTC afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☐ n'a pas été restitué au SMTC pour les motifs suivants : avenant sans incidence financière.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l'Entité Adjudicatrice

BPU (Bordereau des Prix Unitaires)

25-30100 June

Billery

ZF Services France SAS

Le Président

transité

DPGF (Décomposition des prix globale et forfaitaire)

	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	Délais d'exécution
Ref Offre ZF version 4 Page 5/7	118	8.648,72 €	1.020.548,96 €	40 mois
Kit Pièces de rechange pont MPM dont la quantité est de 100% (inclue emballage et transport)				
Ref Offre ZF version 4 Page 5/7	1	43.923,81 €	43.923,81 €	
Kit Pièces de rechange pont MPM dont la quantité est inférieure à 100%				
Ref Offre ZF version 4 Page 5/7	4	11.970,02 €	47.880,08 €	
Rénovation d'un pont MPM par la société ZF (Inclus kit de pièces à 100%, main d'œuvre, transport)				

Total DPGF 1.112.352,85 €

Nom du candidat : ZF Services France

Date : 21.11.2014

Signature + cachet :

ZF Services France SAS
Le Directeur